



Communiqué

Budget participatif

La Ville lance un appel aux projets citoyens

La Ville de Lausanne lance son premier budget participatif. Les habitant-e-s de Lausanne sont invité-e-s à se regrouper pour déposer des projets pour leurs quartiers sur le site <https://my.lausanne.ch/budget-participatif>. Ceux-ci seront soumis au vote populaire et seront réalisés par les initiateurs-trices eux/elles-mêmes. Inscrit dans le programme de législature 2016-2021, ce projet pilote, qui se déroulera 3 années de suite, permet d'articuler autrement les rapports entre municipalité et citoyen-ne-s et d'encourager un renforcement de la citoyenneté.

Le budget participatif est un dispositif de développement de projets urbains concertés, en partenariat avec les habitants. Il permet à ces derniers de participer à l'organisation de leur ville et de leur quartier en réalisant des projets qu'ils auront imaginés et choisis. Il permet également à la Municipalité de créer une nouvelle relation avec les citoyens en mettant en débat l'utilisation d'une partie des ressources financières de la Commune. Enfin, il permet à la ville de favoriser le développement, l'animation et la transformation des quartiers grâce aux idées des personnes qui les habitent ou les font vivre.

Le projet pilote de budget participatif se déroulera 3 années de suite, jusqu'en 2021, et bénéficie du soutien du Programme « Citoyenneté » de la Commission fédérale des migrations (CFM). Chaque année, la Ville peut ainsi mettre un montant à disposition et, pour 2019, CHF 100'000.- sont proposés en suivant la procédure suivante :

- **Phase d'appel à projets (du 14 janvier au 30 avril)**
Les Lausannois-es ont plus de trois mois pour proposer des initiatives sous la forme d'un projet à subventionner par la Ville. L'objectif de cette étape consiste à susciter l'émergence d'un maximum de propositions citoyennes visant à améliorer la qualité de vie du quartier ou à renforcer les liens sociaux. Les activités proposées devront impérativement être accessibles sans restriction aux habitant-e-s d'un périmètre d'un quartier, ne pas poursuivre de but lucratif et être portées par un groupe d'au minimum trois habitant-e-s. 10 parrains ou marraines ayant un lien avec le quartier devront également appuyer afin de donner une dimension communautaire au projet. Le soutien financier maximal est de CHF 20'000.-. Afin d'aider les porteuses et porteurs de projets qui auraient des propositions mais qui ne sauraient pas comment les formaliser, des actions de soutien et des ateliers seront organisés dans les quartiers en partenariat avec l'association Reliefs et l'atelier Olga.
- **Phase d'analyse de faisabilité (d'avril à mi-juin)**
Une analyse de risques et de faisabilité des différents projets proposés sera réalisée sous la responsabilité de la Ville, principalement pour s'assurer de leur légalité et de leur conformité aux critères.
- **Phase de promotion et de vote (de mi-juin à fin septembre)**
Les projets jugés éligibles seront présentés à la population et une campagne de votation sera lancée en septembre. Tous les Lausannois-es seront invité-e-s à choisir (au moyen d'un vote sur internet ainsi que dans des urnes disposées dans des centralités de quartiers) les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser. Le nombre de projets soutenus au terme du vote dépendra du financement nécessaire pour chaque projet.
- **Phase de mise en œuvre des projets lauréats (dès octobre)**
La mise en œuvre des projets soutenus sera de la compétence des porteuses et porteurs de projets, avec qui une convention sera signée et qui seront appuyé-e-s par la Ville s'agissant du suivi et de l'évaluation des résultats obtenus.

Le cycle du budget participatif sera reconduit en 2020 et 2021 avec des montants respectivement de 200'000.- et 300'000.-. Au terme du projet pilote (2021), une évaluation globale est prévue afin de



tirer les enseignements nécessaires et de formuler des recommandations. Le budget participatif constitue une occasion nouvelle de participation citoyenne et de contribution au lien social dans les quartiers lausannois.

Les habitant-e-s ont, d'une part, l'occasion de déposer les projets qui leur tiennent à cœur et qu'ils partagent autour d'eux. D'autre part, le choix des projets à soutenir est soumis à votation, permettant à la fois de faire connaître les initiatives proposées, d'en débattre, et de retenir celles qui suscitent le plus d'intérêt dans la population. Une manière de mettre en valeur la citoyenneté et le lien social, aussi bien pour la forme que pour le fond.

La Municipalité de Lausanne

Informations et règlement sur le site my.lausanne.ch/budget-participatif

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**
- **Damien Wirths, adjoint administratif en charge de la coordination des quartiers, 021 315 68 06**

Lausanne, le 14 janvier 2019